



Conseillers en exercice : 88

Votants :

- Délibération C01-12-2017 : 74
- Délibérations C02-12-2017 à C05-12-2017 : 76
- Délibérations C06-12-2017 à C12-12-2017 : 74
- Délibérations C13-12-2017 à C21Bis-12-2017 : 73
- Délibération C22-12-2017 : 72
- Délibérations C23-12-2017 à C29-12-2017 : 71
- Délibération C30-12-2017 à C42-12-2017 : 67
- Délibération C43-12-2017 à C53-12-2017 : 66

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 01/12/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 12/12/2017

Mise en ligne du Compte-Rendu Sommaire :

le 18/12/2017

PROCES-VERBAL CONSEIL DU LUNDI 11 DECEMBRE 2017

Titulaires présents :

MM. Jacques BILLY, Sophia MARC jusqu'à la délibération C05-12-2017, Serge MORIN, Marcel MOINARD jusqu'à la délibération C05-12-2017, Michel PANIER jusqu'à la délibération C29-12-2017, Jean BOULAIS, Patrick THOMAS, Jean-Luc CLISSON, Alain LECOINTE, Charles-Antoine CHAVIER jusqu'à la délibération C29-12-2017, Claire RICHECOEUR, Michel SIMON, Thierry DEVAUTOUR, Véronique HENIN-FERRER, Thierry BEAUFILS jusqu'à la délibération C29-12-2017, Stéphanie DELGUTTE, Dany MICHAUD, Gérard EPOULET, Florent JARRIAULT, Gérard LABORDERIE jusqu'à la délibération C29-12-2017, Philippe MAUFFREY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Christelle CHASSAGNE jusqu'à la délibération C21Bis-12-2017, Luc DELAGARDE, Fabrice DESCAMPS, Pascal DUFORSTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE jusqu'à la délibération C12-12-2017, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Guillaume JUIN jusqu'à la délibération C05-12-2017, Elmano MARTINS, Josiane METAYER jusqu'à la délibération C47-12-2017, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO à partir de la délibération C02-12-2017, Michel PAILLEY jusqu'à la délibération C42-12-2017, Eric PERSAIS à partir de la délibération C06-12-2017, Sylvette RIMBAUD jusqu'à la délibération C22-12-2017, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN jusqu'à la délibération C12-12-2017, Nathalie SEGUIN jusqu'à la délibération C29-12-2017, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG jusqu'à la délibération C53-12-2017, Claude ROULLEAU, Jacques MORISSET, Jean-Claude FRADIN, Sylvie DEBOEUF jusqu'à la délibération C29-12-2017, Bruno JUGE, Alain LIAIGRE, Dany BREMAUD, Christian BREMAUD, Elisabeth MAILLARD, Sophie BROSSARD jusqu'à la délibération C28-12-2017, René PACAULT, Rabah LAÏCHOUR jusqu'à la délibération C05-12-2017, Gérard GIBAUT, Robert GOUSSEAU jusqu'à la délibération C29-12-2017, Didier DAVID, Anne BAUDOUIN, Stéphane PIERRON.

Titulaires absents suppléés :

MM. Daniel BAUDOUIN représenté par Anne-Marie PROUST jusqu'à la délibération C22-12-2017, Joël MISBERT (décédé) représenté par Michel HALGAN jusqu'à la délibération C29-12-2017, Jean-François SALANON représenté par Roger MARCHESSEAU à partir de la délibération C06-12-2017.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

MM. Jean-François SALANON a donné pouvoir à Marcel MOINARD jusqu'à la délibération C05-12-2017, Jacques BROSSARD a donné pouvoir à Claire RICHECOEUR, Carole BRUNETEAU a donné pouvoir à Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN jusqu'à la délibération C12-12-2017, Anne-Lydie HOLTZ a donné pouvoir à Christelle CHASSAGNE jusqu'à la délibération C21Bis-12-2017, Agnès JARRY a donné pouvoir à Florent SIMMONET, Dominique JEUFFRAULT a donné pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE a donné pouvoir à Dominique SIX, Simon LAPLACE a donné pouvoir à Elmano MARTINS, Jacqueline LEFEBVRE a donné pouvoir à Jeanine BARBOTIN, Eric PESAIS a donné pouvoir à Jérôme BALOGÉ jusqu'à la délibération C06-12-2017, Yvonne VACKER a donné pouvoir à Fabrice DESCAMPS, Jean-Michel BEAUDIC a donné pouvoir à Christien BREMAUD, Alain BAUDIN a donné pouvoir à Rose-Marie NIETO à partir de la délibération C02-12-2017, Sophia MARC a donné pouvoir à Jacques BILLY à partir de la délibération C06-12-2017, Guillaume JUIN a donné pouvoir à Marc THEBAULT à partir de la délibération C06-12-2017, Marie-Chantal GARENNE a donné pouvoir à Alain GRIPPON à partir de la délibération C13-12-2017, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN a donné pouvoir à Alain LECOINTE à partir de la délibération C13-12-2017, Christelle CHASSAGNE a donné pouvoir à Romain DUPEYROU à partir de la délibération C22-12-2017, Sylvette RIMBAUD a donné pouvoir à Christine HYPEAU à partir de la délibération C23-12-2017, Sophie BROSSARD a donné pouvoir à Florent JARRIAULT à partir de la délibération C29-12-2017, Nathalie SEGUIN a donné pouvoir à Gérard EPOULET à partir de la délibération C30-12-2017, Michel PANIER a donné pouvoir à René PACAULT à partir de la délibération C30-12-2017, Sylvie DEBOEUF a donné pouvoir à Serge MORIN à partir de la délibération C30-12-2017, Gérard LABORDERIE a donné pouvoir à Michel SIMON à partir de la délibération C30-12-2017, Josiane METAYER a donné pouvoir à Elodie TRUONG à partir de la délibération C48-12-2017 et jusqu'à la délibération C53-12-2017.

Titulaires absents excusés :

M. Alain CHAUFFIER, Jean-Martial FREDON.

Titulaires absents :

MM. Adrien PROUST, Jean-Pierre MIGAULT, Yamina BOUDHAMANI, Jean-Romée CHARBONNEAU, Monique JOHNSON, Alain PIVETEAU, Marie-Christelle BOUCHERY, Michel VEDIE, Gérard GIBAUT, Céline VALEZE.

Présidents de séance : Jérôme BALOGÉ.

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU.

Le quorum étant constaté, le Président Jérôme BALOGE ouvre la séance, à 17 h 00, au Centre de Rencontres de Noron à NIORT.

C 01-12-2017

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES - MAINTIEN DES 4 SIEGES DES ANCIENNES COMMUNES SUITE A LA CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE DE PLAINE D'ARGENSON (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Prend acte des installations de :
 - Monsieur Jean-François SALANON, Monsieur Adrien PROUST, Monsieur Jean-Claude FRADIN et Monsieur Michel VEDIE, en tant que conseillers communautaires titulaires de la Commune de Plaine d'Argenson à compter du 1^{er} janvier 2018,
 - Monsieur Roger MARCHESSEAU, Monsieur Thierry ROUSSEAU, Monsieur Dominique MARQUIS et Monsieur Jacky RIVIERE, en tant que conseillers communautaires suppléants de la Commune de Plaine d'Argenson à compter du 1^{er} janvier 2018.

C 02-12-2017

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES - PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 5EME VICE-PRESIDENT (M. LE PRESIDENT)

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	76
Nombre de bulletins blancs	7
Nombre de bulletins nuls	2
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	67

Ont obtenu

M. Elmano MARTINS	Voix	47
M. Marcel MOINARD	Voix	18
M. Bruno JUGE	Voix	1
M. Gérard EPOULET	Voix	1

M. Elmano MARTINS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

C 03-12-2017

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES - MODIFICATION DU REGIME DES INDEMNITES DES ELUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS SUITE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Se prononce, conformément au tableau joint, sur le taux de l'indemnité de fonctions à verser à Monsieur Elmano MARTINS, 5^{ème} Vice-Président qui entrera en vigueur à compter de la date effective d'entrée en fonction soit le 11 décembre 2017.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 04-12-2017

DIRECTION GENERALE - MISE EN OEUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI AU 1ER JANVIER 2018 (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Procède aux désignations des représentants de la CAN au sein des syndicats de Rivière conformément à l'article L 5216-7 du CGCT à compter de la prise effective de compétence, soit le 1^{er} janvier 2018.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 05-12-2017

DIRECTION GENERALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE MARIGNY POUR SON PROJET "VOIRIE RESEAUX ROUTE DE PERE" (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Autorise une subvention de 41 993 € au titre du PACT à la Commune de Marigny,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 06-12-2017

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 BUDGET PRINCIPAL (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2018 du Budget Principal tel que présenté dans la maquette.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	66
	CONTRE	8
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 07-12-2017

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe des Zones d'Activités Economiques tel que présenté dans la maquette.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	65
	CONTRE	8
	ABSTENTION	1
	NON PARTICIPE	0

C 08-12-2017

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Transports Urbains tel que présenté dans la maquette.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	65
	CONTRE	8
	ABSTENTION	1
	NON PARTICIPE	0

C 09-12-2017

ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le budget primitif 2018 du Budget Annexe Assainissement tel que présenté dans la maquette.

Adopte : MAJORITE
POUR 63
CONTRE 9
ABSTENTION 2
NON PARTICIPE 0

C 10-12-2017

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Immobilier d'Entreprises tel que présenté dans la maquette.

Adopte : MAJORITE
POUR 64
CONTRE 9
ABSTENTION 1
NON PARTICIPE 0

C 11-12-2017

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 BUDGET ANNEXE ACTIVITES ASSUJETTIES A TVA (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Activités Assujetties à TVA tel que présenté dans la maquette.

Adopte : MAJORITE
POUR 70
CONTRE 4
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C 12-12-2017

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 REGIE ENERGIES RENOUVELABLES (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2018 du Budget Régie Energies Renouvelables tel que présenté dans la maquette.

Adopte : MAJORITE
POUR 70
CONTRE 4
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C 13-12-2017

FINANCES - REMBOURSEMENT DE CHARGES AU BUDGET PRINCIPAL, DES BUDGETS ANNEXES ET DE LA REGIE DES ENERGIES RENOUVELABLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide le versement, par les Budgets Annexes ou par la Régie à autonomie financière, d'un remboursement de charges, auprès du Budget Principal, selon le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Assainissement	615 661 €	Budget Principal	1 067 224 €
Transports Urbains	431 210 €		
Energies Renouvelables	10 551 €		
Activités Assujetties à TVA	9 802 €		
Pour mémoire :	776 639 €		
Contribution des déchets ménagers			

Adopte : UNANIMITE
POUR 73
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C 14-12-2017

FINANCES - SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide le versement, par le Budget Principal d'une subvention d'équilibre aux Budgets Annexes selon le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Budget Principal	312 708 €	Activités Assuj. à TVA	76 040 €
		Immobilier d'Entreprises	236 668 €

- Précise que les participations financières aux Budgets Annexes seront réalisées en fin d'exercice au vu des réalisations et besoins constatés de chacun des budgets concernés.

Adopte : UNANIMITE
POUR 73
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C 15-12-2017

FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT AU TITRE DU PLH 2016-2021 - PRET A HABITAT SUD DEUX-SEVRES D'UN MONTANT DE 1 477 000 EUROS POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION VEFA DE 18 LOGEMENTS AU 21 RUE EUGENE BAUGET A NIORT (BAUGET 1) (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Délibère sur les conditions suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Niortais accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 477 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 66888, constitué de 4 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adopte : UNANIMITE
POUR 73
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C 16-12-2017

FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT AU TITRE DU PLH 2016-2021 PRET A 3F IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT D'UN MONTANT DE 432 796 EUROS POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION VEFA DE 8 LOGEMENTS AU 117 RUE DU STADE A CHAURAY (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Délibère sur les conditions suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Niortais accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 432 796 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 70666, constitué de 4 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	73
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 17-12-2017

FINANCES - GESTION DES EMPRUNTS - RAPPORT 2017 ET DELEGATION AU PRESIDENT POUR 2018 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- **Approuve le rapport sur la gestion 2017 des emprunts de la CAN,** constituant l'annexe n°1 à la présente délibération,
- **Autorise le Président à contracter une ligne de trésorerie** d'un montant maximum de 5 M€ si le besoin était avéré ;
- **Approuve les principes et les modalités exposés ci-après de la délégation au Président en matière de gestion de la dette en 2018 :**

Le Président de la Communauté d'Agglomération, au titre de l'année 2018, a délégation pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies :

1) Situation de l'endettement au 1^{er} janvier 2018 :

L'encours de la dette tous budgets (principal, assainissement, immobilier d'entreprises) présente au 1^{er} janvier 2018 les caractéristiques figurant ci-dessous : la dette est ventilée en appliquant l'échelle de cotation de la Charte de Bonne Conduite GISSLER, et en précisant pour chaque élément sa valeur, sa part respective dans le total de l'encours, et le nombre de contrats concernés.

Il est par ailleurs précisé le stock de dette par budget :

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2018

Réparti sur 85 contrats dont :

82 contrats	1A	67,471 M€	91%
3 contrats	1B	6,957 M€	9%
TOTAL		74,428 M€	100%

3 budgets dont :

Principal	42 contrats	32,119 M€	45%
Assainissement	34 contrats	41,214 M€	54%
Immobilier d'entreprises	9 contrats	1,096 M€	1%
TOTAL	85 contrats	74,428 M€	100%

- Emprunts nouveaux envisagés pour l'année 2018 :

Compte tenu du programme d'investissements de la Communauté d'Agglomération du Niortais, le montant d'emprunts inscrit au budget primitif 2018 s'élève à 23,788M€ avec la répartition suivante :

- Budget Principal :	19,584 M€
- Budget Annexe Assainissement :	3,381 M€
- Budget Annexe Transport :	0,823 M€

Ces montants seront ajustés, le cas échéant, au budget supplémentaire 2018.

2) Stratégie d'emprunts 2018 :

La délégation au Président prévoit de recourir exclusivement à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts en euros : taux fixe ou taux variable sans structuration, multi-index
- et/ou des emprunts revolving

Le montant emprunté ne pourra dépasser celui inscrit au budget.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 40 années.

Au-delà des taux fixes, les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- l'EONIA (ce taux est obtenu à partir des montants et des taux pratiqués pour l'ensemble des opérations de crédit au jour le jour, communiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens. Il est calculé chaque jour ouvré par la Banque Centrale Européenne).
- l'EURIBOR (taux désignant le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois)
- le Livret A (livret d'épargne réglementé créé en 1818. Les fonds collectés par le livret A sont centralisés par la Caisse des Dépôts et Consignations » et sont utilisés pour financer des missions d'intérêt général, notamment le logement social).

L'amortissement, modifiable en cours de vie du contrat, pourra être progressif, constant, ligne à ligne, avec différé partiel ; une option de remboursement temporaire infra-annuelle pourra être inscrite dans le contrat.

Des indemnités ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers aussi bien que reçues par la collectivité.

3) Habilitation du Président concernant les produits de financement :

Les provisions constituées à hauteur de 1 000 000 € sur le budget principal et 100 000 € pour le budget assainissement, font l'objet d'une écriture de reprise au budget primitif 2018, en raison de la renégociation en janvier 2017 des emprunts structurés ayant motivés ces écritures (passage à taux fixe).

Concernant les produits de financement, le Conseil d'Agglomération autorise le Président :

- à effectuer toutes les démarches nécessaires pour retenir les meilleures offres,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- à définir le type d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et / ou consolidations,
- à demander aux banques la valorisation périodique des contrats (en particulier : taux fixe équivalent, taux variable équivalent, valeur de l'indemnité de résiliation),

- à procéder à des réaménagements de dette ou à des refinancements de dette, en ayant la possibilité :
 - = de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - = de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - = d'allonger la durée du prêt,
 - = de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
 - = de modifier toute caractéristique du prêt dans l'intérêt de la C.A.N,
- à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
- à procéder aux tirages et aux remboursements temporaires des crédits long terme renouvelables.

4) Obligation du Président d'informer le Conseil d'Agglomération :

Le Bureau et le Conseil d'Agglomération seront informés des actions entreprises sur les emprunts :

Le Conseil d'Agglomération sera tenu informé des emprunts et contrats de couverture contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du CGCT :

- après chaque contrat ou avenant conclu, le type d'opération concernée sera présenté lors de la séance du Conseil d'Agglomération le plus proche suivant la prise de décision ;
- un rapport complet détaillera les principales caractéristiques de la dette, le contenu des opérations traitées ainsi que les grandes actions de la gestion de la dette lors de l'adoption du budget primitif ;

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	73
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 18-12-2017

FINANCES - ALLOCATION D'ATTRIBUTION COMMUNAUTAIRE PREVISIONNELLE 2018
(M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte les montants prévisionnels des attributions communautaires pour l'année 2018, conformément au tableau ci-dessous. Ces montants seront ajustés, en cas d'éléments nouveaux évalués par la CLETC et validés par le conseil d'agglomération ;
- Procède au versement par douzième des montants d'AC dues, hormis pour les communes percevant un montant inférieur ou égal à 30 000 € dont les versements seront effectués en une seule fois.

ATTRIBUTION COMMUNAUTAIRE PREVISIONNELLE 2018

	Attributions communautaires pour 2017 Délibération du 30/01/2017	Proposition Attributions communautaires prévisionnelles pour 2018
AIFFRES	230 894	230 894
AMURE *	12 599	12 599
ARCAIS *	24 757	24 757
BEAUVOIR SUR NIORT	362 631	362 631
BELLEVILLE *	15 578	
BESSINES	182 512	182 512
BOISSEROLLES *	7 343	
BOURDET (Le) *	17 081	17 081
BRULAIN	93 768	93 768
CHAURAY	3 995 506	3 995 506
COULON	47 536	47 536
ECHIRE	192 905	192 905
EPANNES *	28 121	28 121
FORS	299 940	299 940
FRONTENAY ROHAN ROHAN	165 155	165 155
GERMOND ROUVRE	39 731	39 731
GRANZAY-GRIPT	623 602	623 602
JUSCORPS	54 227	54 227
LA FOYE MONJAULT	107 746	107 746
MAGNE	197 630	197 630
MARIGNY	168 704	168 704
MAUZE SUR LE MIGNON	518 191	518 191
NIORT	14 813 833	14 813 833
PLAINE-D'ARGENSON		167 747
PRAHECQ	924 091	924 091
PRIAIRE *	7 003	7 003
PRIN DEYRANCON	114 974	114 974
PRISSE LA CHARRIERE	126 000	
ROCHENARD (La) *	13 047	13 047
SAINT ETIENNE LA CIGOGNE *	18 828	
SAINT GELAIS	135 160	135 160
SAINT GEORGES DE REX *	22 409	22 409
SAINT HILAIRE LA PALUD	134 810	134 810
SAINT MARTIN DE BERNEGOUE	101 099	101 099
SAINT MAXIRE	63 287	63 287
SAINT REMY *	24 698	24 698
SAINT ROMANS DES CHAMPS *	23 129	23 129
SAINT SYMPHORIEN	362 962	362 962
SANSAIS *	19 403	19 403
SCIECQ *	16 428	16 428
THORIGNY SUR LE MIGNON *	5 674	5 674
USSEAU	37 899	37 899
VALLANS	42 159	42 159
VANNEAU IRLEAU (Le)	274 605	274 605
VILLIERS EN PLAINE	34 957	34 957
VOUILLE	108 264	108 264
	24 810 874	24 810 874

- Montants des AC arrondis à l'Euro le plus proche

*Communes dont l'AC est inférieur à 30 000 € donc versement en une seule fois.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	71
	CONTRE	2
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 19-12-2017

FINANCES - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES NEUTRALISATION

(M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Approuve la neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées en 2017 dans le cadre du PACT.

Adopte : UNANIMITE 73
 POUR 0
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C 20-12-2017

FINANCES - CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENTS

(M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Approuve le nouvel échéancier prévisionnel des autorisations de programmes ci-dessous.

ANNEXE DE CADRAGE DES AP/CP

I - Actualisation de la répartition des besoins de crédits de paiement des autorisations de programme en cours

- Programme Local d'Habitat 2016-2021 : AP n° 2016/1

AUTORISATION DE PROGRAMME 2016-2021			Mandaté au 08/11/17 (pour information)	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS 2017-2023				
Montant AP	Montant engagé au 08/11/2017	Durée		2018	2019	2020	2021	Années ultérieures
Parc ancien privé	3 340 000	235 742	116 290	460 000	750 000	750 000	750 000	513 710
Accession à la propriété	1 500 000	154 506	67 683	70 000	200 000	200 000	200 000	762 317
Logement social	18 450 000	3 437 487	1 777 861	3 270 000	3 000 000	3 200 000	3 500 000	3 702 139
Habitat jeunes	1 000 000		0	0	250 000	500 000	250 000	0
Structures spécifiques	210 000		0	0	0	5 000	195 000	10 000
	24 500 000	3 827 736	1 961 833	3 800 000	4 200 000	4 655 000	4 895 000	4 988 167

- Réhabilitation du Conservatoire Auguste TOLBECQUE : AP n°2017/1

Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 08/11/2017	Durée	Mandaté au 08/11/17 (pour information)	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS 2017 - 2021			
				2018	2019	2020	2021
4 800 000	346 630	2017-2020	191 153	2 100 000	2 200 000	140 000	168 847

- Programme d'Appui Communautaire au Territoire : AP n° 2017/2

Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 20/11/2017	Durée	Mandaté au 08/11/17 (pour information)	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS 2017 - 2021			
				2018	2019	2020	2021
6 000 000	4 576 449	2017-2018	540 888	1 500 000	2 000 000	1 000 000	959 112

La période d'engagement reste limitée au terme de 2018. Les Crédits de paiement s'échelonneront jusqu'en 2021, conformément aux règles de caducité mentionnées dans le règlement du PACT, pour honorer les derniers engagements.

ANNEXE DE CADRAGE DES AP/CP

II - Pour information : Autorisations de programme créées lors du Conseil d'Agglomération du 20 novembre 2017

- Réhabilitation de la médiathèque Pierre Moinot : AP n° 2017/3

Montant AP (en € TTC)	Durée	Mandaté prévisionnel (pour Information)	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS 2017 - 2021			
			2018	2019	2020	2021
13 000 000	2017-2021	350 000	600 000	6 900 000	3 100 000	2 050 000

A titre d'information, il est à noter que la CAN s'est vu prénotifier par ses partenaires financiers un montant de subventions de près de 5,100 M€ pour ce projet.

- Réhabilitation de la piscine Pré Leroy : AP n° 2017/4

Montant AP (en € TTC)	Durée	Mandaté prévisionnel (pour Information)	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS 2017 - 2021			
			2018	2019	2020	2021
20 000 000	2017-2021	350 000	1 600 000	10 500 000	6 500 000	1 050 000

Adopte : UNANIMITE
 POUR 73
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C 21-12-2017

FINANCES - REPRISE DE PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES POUR RISQUES FINANCIERS (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide de la reprise des provisions semi-budgétaires pour le montant total constitué sur chaque budget, soit 1 000 000 € sur le Budget Principal et 100 000 € sur le Budget Annexe Assainissement.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 73
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C 21Bis-12-2017

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte la Décision Modificative n°2 au Budget Principal 2017 telle que présentée dans la maquette.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 73
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C 22-12-2017

FINANCES - CONVENTION DE MUTUALISATION DES ACTIVITES DE COMMUNICATION EXTERNE - AVENANT N°1 PORTANT NOUVEAU TAUX DE REPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL (M. JEAN BOULAIS)

Le conseil :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant à la convention de mutualisation des activités de communication externe conformément au projet ci-joint et pour une application à compter de l'année 2017.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 72
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C 23-12-2017

MARCHES PUBLICS/ASSAINISSEMENT - AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE REJET VEGETALISEE POUR LA STATION D'EPURATION DE CHAILLE, COMMUNE D'AIFFRES (M. JEAN BOULAIS)

Le conseil :

- Approuve les marchés décrits ci-dessous et autorise leur signature :

Après déroulement de la procédure et sur avis de la Commission des marchés, les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 - Terrassement, filtre plante et ouvrage de prélèvement :
 - Entreprise **BOISLIVEAU**
 - Montant : **110 435,50 € HT.**
- Lot 2 - Platelage bois, pontons et clôture :
 - Entreprise **ID VERDE**
 - Montant : **79 000,00 € HT.**
- Lot 3 - Espaces verts :
 - Entreprise **EIVE**
 - Montant : **30 310,75 € HT.**

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	71
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 24-12-2017

MARCHES PUBLICS/ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE SANSAIS - CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION DE TYPE FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (600 EH) (M. JEAN BOULAIS)

Le conseil :

- Approuve le marché décrit ci-dessous et autorise sa signature :

Après déroulement de la procédure et sur avis de la Commission des Marchés, le marché a été attribué comme suit :

- Entreprise **ERSE**
- Montant : **311 036,59 € HT.**

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	71
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 25-12-2017

MARCHES PUBLICS/DECHETS MENAGERS - TRANSFERT ET TRANSPORT DES EMBALLAGES ET PAPIERS EN MELANGE (M. JEAN BOULAIS)

Le conseil :

- Reporte cette délibération.

C 26-12-2017

MARCHES PUBLICS/TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION - MARCHES DE REFONTE DE L'INFRASTRUCTURE IT (INFORMATIQUE, RESEAUX, TELEPHONE) DE LA CAN - LOT N°1 : RESEAUX ET TELEPHONIE - AVENANT N°2 DE PROLONGATION (M. JEAN BOULAIS)

Le conseil :

- Approuve l'avenant 2 au marché décrit ci-dessous et autorise sa signature :

En mai 2012, des marchés ont été signés entre la CAN et quatre entreprises pour la refonte de son infrastructure IT (informatique, réseau et téléphonie).

Cette infrastructure est susceptible d'évolutions à moyen terme. Cependant, les hypothèses possibles à ce sujet sont encore à l'étude.

En attendant que leur définition soit précisée, il convient de prolonger la prestation de maintenance de l'infrastructure prévue au lot n°1 « réseaux et téléphonie » signé avec la société SPIE COMMUNICATIONS.

Un avenant n°2 au marché signé pour ce lot n°1 est donc proposé pour prolonger la durée du marché de trois mois soit jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant de 3 162,66 € HT, portant le montant total du marché à 243 905,29 € HT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	71
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

Le conseil :

- Adopte la suppression et les créations d'emplois figurant dans les tableaux des emplois proposés ci-dessous :

EMPLOIS PERMANENTS – SUPPRESSION

BUDGET	SERVICE	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat	Nombre d'emploi	Observations
			Grade Initial	Grade Avancement				
PRINCIPAL	RESSOURCES HUMAINES	Suivi opérationnel des actes administratifs + stagiaires Education Nationale		Adjoint Administratif principal (AAP) de 2 ^{ème} classe	50 %	C	1	Suite à modification du temps de travail d'un agent (prolongement des heures complémentaires faites en 2017)

EMPLOIS PERMANENTS – CREATIONS

BUDGET	SERVICE	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat	Nb	Observations	
			Grade Initial	Grade Avancement					
PRINCIPAL	SPORTS D'EAU	Agent d'accueil	Adjoint Administratif (AA) ou Adjoint Administratif principal (AAP) de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Principal (AAP) de 1 ^{ère} classe	100 %	C	1	Suite à mobilité interne de l'agent et du poste sur lequel il était affecté	
	RESSOURCES HUMAINES	Suivi opérationnel des actes administratifs + stagiaires Education Nationale		Adjoint Administratif principal (AAP) de 2 ^{ème} classe	80 %	C	1	Suite à modification du temps de travail d'un agent (prolongement des heures complémentaires faites en 2017)	
	ASSAINISSEMENT	Agent de maintenance	Adjoint Technique (AT)			100%	C	1	
		Chargé de métrologie	Adjoint Technique Principal (ATP) de 1 ^{ère} Classe ou A Adjoint Technique Principal (ATP) de 2 ^{ème} classe			100%	B	1	

Par ailleurs, Monsieur le Président indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 110 de la loi 84-53, le Président de l'EPCI peut, pour former son cabinet, librement recruter un ou plusieurs Collaborateurs de Cabinet dans le respect des strates démographiques telles que définies à l'article 13-1 du décret précité.

Aux termes de l'article 3 du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 susvisé, l'organe délibérant vote le nombre d'emplois créés à ce titre et veille à la disponibilité des crédits affectés à la rémunération de ces emplois.

La Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite disposer d'un/e Collaborateur/trice de Cabinet.

Il convient donc de créer un poste de Collaborateur/trice de Cabinet à temps complet.

Concernant la rémunération de celui-ci, conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- D'une part, le traitement indiciaire de ce/tte Collaborateur/trice ne puisse en aucun cas être supérieur à 90% du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans l'établissement),
- D'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90% du montant maximum du régime indemnitaire institué par le Conseil d'Agglomération de l'EPCI et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

En cas de vacance dans l'emploi fonctionnel (ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité), ce/tte Collaborateur/trice de Cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions sus-énoncées.

EMPLOIS TEMPORAIRES – CREATIONS POUR L'ANNEE 2018

BUDGET	SERVICE	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat	Nombre d'emploi	Observations	
			Grade Initial	Grade Avancement					
PRINCIPAL	SPORTS D'EAU	Agent d'accueil et d'entretien	Adjoint Administratif (AA) ou Adjoint Administratif principal (AAP) de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Principal (AAP) de 1 ^{ère} classe	100 %	C	1	Suite à mobilité interne de l'agent et du poste sur lequel il était affecté	
		Agent d'accueil et d'entretien	Adjoint Administratif (AA) ou Adjoint Administratif principal (AAP) de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Principal (AAP) de 1 ^{ère} classe	100 %	C	1	Suite à fin de contrat d'un agent (emploi d'avenir)	
		Agent d'accueil et d'entretien	Adjoint Administratif (AA) ou Adjoint Administratif principal (AAP) de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Principal (AAP) de 1 ^{ère} classe	100 %	C	1	Dans le cadre d'un remplacement d'un agent	
	DECHETS MENAGERS Collecte des Déchets	Agent de collecte	Adjoint Technique Principal (ATP) de 2 ^{ème} classe			100 %	C	20	Accroissement saisonnier d'activités Congés ETE
			Adjoint Technique Principal (ATP) de 2 ^{ème} classe			100 %	C	14	Accroissement saisonnier d'activités Congés HIVER
			Adjoint Technique Principal (ATP) de 2 ^{ème} classe			100 %	C	8	Accroissement temporaires d'activités
	DECHETS MENAGERS Déchetteries	Surveillant de déchetterie	Adjoint Technique (AT)			100 %	C	6	Accroissement saisonnier d'activités Congés ETE
			Adjoint Technique (AT)			100 %	C	4	Accroissement saisonnier d'activités Congés HIVER
			Adjoint Technique (AT)			100 %	C	3	Accroissement temporaires d'activités
			Adjoint Technique (AT)			100 %	C	1	Accroissement temporaires d'activités

BUDGET	SERVICE	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat	Nombre d'emploi	Observations
			Grade Initial	Grade Avancement				
PRINCIPAL	DECHETS MENAGERS Traitement des déchets	Conducteur d'engins	Adjoint Technique (AT)		100 %	C	1	Accroissement saisonnier d'activités
		Chauffeurs PL			100 %	C	2	
						100 %	C	1
ANNEXE	ASSAINISSEMENT	Chef de projet	Technicien		100 %	B	1	
PRINCIPAL	PLE	Mécanicien	Adjoint Technique (AT)		100 %	C	1	Changement d'affectation d'un agent
		Chargé de Gestion foncier / assurances	Attaché		100 %	A	1	Suite à l'absence d'un agent
	MARCHES PUBLICS / NIORT TERMINAL - SMO	Assistante administrative	Adjoint Administratif (AA)		100 %	C	1	
	SERVICES DIVERS		Adjoint Administratif (AA)		100 %	C	2	Accroissements temporaires d'activités
			Adjoint Technique (AT)		100 %	C	2	
			Adjoint du Patrimoine (AP)		100 %	C	2	
	Rédacteur		100 %	B	1			

- Autorise à recruter un/e Collaborateur/trice de Cabinet, dans les conditions fixées par l'article 110 de la loi du 26 janvier 1984 et par son décret d'application n°87-1004 du 16 décembre 1987, sur un emploi à temps complet,
- Inscrit au budget, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce/tte Collaborateur/trice.

Adopte : MAJORITE
 POUR 69
 CONTRE 2
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C 28-12-2017

RESSOURCES HUMAINES - PARTENARIAT ENTRE LA TERRITORIA MUTUELLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS "10 000 PAS POUR MA SANTE" - AVENANT N°1 DE PROLONGATION (M. GERARD LABORDERIE)

Le conseil :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention initialement signée entre l'ensemble des participants à la convention,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cet avenant n°1.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 71
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C 29-12-2017

RESSOURCES HUMAINES - SECRETARIAT DES COMMISSIONS DE REFORME ET COMITES MEDICAUX - AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ADHESION DU 28 SEPTEMBRE 2015 (M. GERARD LABORDERIE)

Le conseil :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention du 28 septembre 2015 avec le Centre de Gestion des Deux-Sèvres,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°2.

Adopte :	UNANIMITE	71
	POUR	0
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 30-12-2017

DIRECTION GENERALE - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE EQUIPEMENTS SPORTIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2018 - COMPLEXE SPORTIF DE LA VENISE VERTE (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Reporte cette délibération.

C 31-12-2017

DIRECTION GENERALE - COMPLEXE SPORTIF DE LA VENISE VERTE - CONVENTION DE GESTION (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Reporte cette délibération.

C 32-12-2017

DIRECTION GENERALE - COMPLEXE SPORTIF DE LA VENISE VERTE - CONVENTION ASSOCIATION CHAMOIS NIORTAIS FOOTBALL-CLUB – CENTRE DE FORMATION (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Reporte cette délibération.

C 33-12-2017

DIRECTION GENERALE - COMPLEXE SPORTIF DE LA VENISE VERTE - CONVENTION SOCIETE ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE DES CHAMOIS NIORTAIS (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Reporte cette délibération.

C 34-12-2017

DIRECTION GENERALE - COMPLEXE DE LA VENISE VERTE - CONVENTION ASSOCIATION SPORTIVE MACIF MUTAVIE (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Reporte cette délibération.

C 35-12-2017

DIRECTION GENERALE - COMPLEXE SPORTIF DE LA VENISE VERTE - CONVENTION AMICALE MACIF DES COUREURS DE FOND (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Reporte cette délibération.

C 36-12-2017

DIRECTION GENERALE - COMPLEXE SPORTIF DE LA VENISE VERTE - EXTENSION DU PASS FAMILLE LOISIRS (PATINOIRE) (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Reporte cette délibération.

C 37-12-2017

DIRECTION GENERALE - COMPLEXE SPORTIF DE LA VENISE VERTE - TARIFS PATINOIRE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2018 (M. ALAIN GRIPPON)

Le conseil :

- Reporte cette délibération.

C 38-12-2017

DIRECTION GENERALE - COMPLEXE SPORTIF DE LA VENISE VERTE - REGLEMENT INTERIEUR
DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Reporte cette délibération.

C 39-12-2017

MUSEES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REX POUR
LA CONSOLIDATION DE L'AUTEL DE L'EGLISE SAINT-GEORGES DANS LE CADRE DU FONDS
COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Valide l'octroi d'une subvention d'un montant de 560 euros à la commune de Saint-Georges-de-Rex pour la restauration de l'autel supportant deux tabernacles polychromes selon le devis de Dominique Chaussat du 3 mai 2017,
- Valide le plan de financement prévisionnel suivant :

FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE
COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REX : consolidation de l'autel de l'Eglise Saint-Georges
L'œuvre est protégée Monuments Historiques

Plan de financement :

COUT DE L'OPERATION en euros hors taxes		FINANCEMENT en euros	
consolidation de l'autel de l'Eglise Saint-Georges supportant deux tabernacles polychromes des 17e et 18e siècles	1 600,00	subvention ETAT (DRAC), 30%	480,00
		subvention CAN, 35 %	560,00
		commune Saint-Georges-de-Rex, 35 %	560,00
totaux	1 600,00		1 600,00

- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer les documents nécessaires.

Adopte : UNANIMITE
POUR 67
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C 40-12-2017

MUSEES - INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DE "GRANDE ANGUILE" - HUILE SUR TOILE DE JOËL BRISSE - DONATION DE L'ARTISTE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Accepte la donation sans condition de l'œuvre picturale *Grande Anguille* conformément aux éléments mentionnés dans la présente délibération,
- Autorise l'inscription de l'œuvre sur l'inventaire des musées de la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer tous documents afférents à cette acquisition.

Adopte : UNANIMITE
POUR 67
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C 41-12-2017

MUSEES - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU MARCHE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE AU MUSEE DU DONJON (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Adopte le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessous :

Dépenses en euros Hors Taxes		Recettes en euros	
Type de dépense	Montant	Financier	Montant
Prestations externes	50 000	Région Nouvelle-Aquitaine (20%)	10 000
		Etat, DRAC (50%)	25 000
		CAN (30%)	15 000
Coût total hors taxes	50 000	Recette totale	50 000

- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à solliciter la subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Etat (DRAC).

Adopte : UNANIMITE
POUR 67
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C 42-12-2017

MEDIATHEQUES ET LECTURE PUBLIQUE - CHARTE DES COLLECTIONS (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve la charte des collections.

Adopte : UNANIMITE
POUR 67
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C 43-12-2017

MEDIATHEQUES ET LECTURE PUBLIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve le projet de convention de partenariat entre le Département des Deux-Sèvres et la CAN,
- Approuve le paiement du surcoût d'assurance estimée à 4 200 € TTC,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer la convention.

Adopte : UNANIMITE
POUR 66
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C 44-12-2017

MEDIATHEQUES ET LECTURE PUBLIQUE - PLAN DE FINANCEMENT POUR LA PRESERVATION DE LA RESERVE PRECIEUSE - DEMANDE DE SUBVENTION (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve le devis présenté par la société Vacuum Cleaner France d'un montant de **11 849 € HT** soit 14 218,80 € TTC,
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant pour la préservation de la réserve précieuse :

PRESTATION DE PRESERVATION DE LA RESERVE PRECIEUSE DE LA MEDIATHEQUE PIERRE MOINOT			
DEPENSES HORS TAXES	11 849 €	FINANCEMENT HT	
		ETAT - 40 %	4 739,60 €
DEPENSES TTC	11 218,80 € €	Autofinancement - 60 %	7 109,40 €
		TOTAL	11 849,00 €

- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tous les documents et les engagements y afférents,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à solliciter l'Etat et d'autres financeurs pour cette opération, le cas échéant.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	66
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 45-12-2017

ETUDES ET CONDUITE D'OPERATION/CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL - REQUALIFICATION ET MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE ET AUTRES DU BATIMENT B DE DU GUESCLIN - APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Reporte cette délibération.

C 46-12-2017

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA CAN ET L'ASSOCIATION "MUSIQUE EN VIE" - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve la convention d'objectifs,
- Autorise le versement d'une subvention de 11 000 € à l'association « Musique en Vie » pour l'année 2018,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer la convention.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	66
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 47-12-2017

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUES - AVENANT 3 A LA CONVENTION DE PROJET "FRICHE MATHE" CONCLUE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n° 3 à la convention de projet « Friche Mathé » conclue avec L'Etablissement Public Foncier.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	66
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 48-12-2017

AMENAGEMENT ECONOMIQUE - COMMUNE D'AIFFRES - LIEU-DIT FIEF DE L'ANE - ACQUISITION FONCIERE AUPRES DE L'EPF (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Autorise l'acquisition de parcelles AE n°53 et AE n° 146, sises Fief de l'Ane sur la commune d'Aiffres, auprès de l'EPF pour un montant de 834 557,89 € HT sur le Budget Annexe Activités Assujetties à TVA ;
- Autorise la rétrocession des voiries et espaces communs à la commune d'Aiffres pour l'euro symbolique ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	61
	CONTRE	0
	ABSTENTION	5
	NON PARTICIPE	0

C 49-12-2017

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUES - CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES ZAE (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les conventions de prestations de services à intervenir dans les conditions suivantes :

COLLECTIVITE PRESTATAIRE	ESTIMATION DE LA CONTRIBUTION MAXIMALE SUR 2 ANS EN € T.T.C.	ESTIMATION DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE MOYENNE EN € T.T.C.
Commune d'AFFRES	38 896 €	19 448 €
Commune de BEAUVOIR/NIORT	13 200 €	6 600 €
Commune de BESSINES	40 924 €	20 462 €
Commune de CHAURAY	290 812 €	145 406 €
Commune d'ECHIRE	3 716 €	1 858 €
Commune d'EPANNES	14 796 €	7 398 €
Commune de FORS	2 104 €	1 052 €
Commune de FRONTENAY ROHAN ROHAN	7 216 €	3 608 €
Commune de NIORT	948 000 €	474 000 €
Commune de PRAHECQ	21 152 €	10 576 €
Commune de PRIN DEYRANCON	2 308 €	1 154 €
Commune de ST GELAIS	592 €	296 €
Commune de SAINT REMY	1 932 €	966 €
Commune de VILLIERS EN PLAINE	3 240 €	1 620 €
S.I.C. d'Echiré/St Gelais/St Maxire	153 172 €	76 586 €
S.I.V.O.M. de Mauzé	6 484 €	3 242 €
TOTAL (€ T.T.C.)	1 548 544 €	774 272 €

Adopte : UNANIMITE 66
POUR 0
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C 50-12-2017

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - OUVERTURE DOMINICALE DES ACTIVITES COMMERCIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAN (M. CLAUDE ROULLEAU)

- Valide une amplitude d'ouverture des activités commerciales sur le territoire de la CAN de 7 à 9 dimanches par an sur les communes de l'agglomération du Niortais à répartir selon une concertation entre ces dernières,
- Note que cet avis sur l'amplitude d'ouverture s'entend en dehors des commerces dits traditionnels et de bouche.

Adopte : MAJORITE 61
POUR 4
CONTRE 1
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C 51-12-2017

AMENAGEMENT ECONOMIQUE - PARC D'ACTIVITES LA FIEE DES LOIS A PRAHECQ - ACQUISITION DE LA PARCELLE AC 03 AUX CONSORTS MORIN (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Précise que cette transaction n'entre pas dans le champ d'application de la TVA immobilière ;
- Confie la rédaction de l'acte authentique à intervenir à Maître BOUTINEAU, notaire à Prahecq ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes, aux conditions définies.

Adopte : UNANIMITE 66
POUR 0
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C 52-12-2017

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VENTE PAR LA SOCIETE DEUX SEVRES AMENAGEMENT A LA SOCIETE CARCED D'UN TERRAIN DE 8 976 M² ENVIRON SITUE SUR LA ZAC "BATIPOLIS" A AIFFRES (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Autorise la Société Deux-Sèvres Aménagement à vendre à la Société CARCED, représentée par son Président Monsieur Cédric VENDE, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, une parcelle de 8 976 m² environ, située sur la ZAC "Bâtipolis" (AIFFRES), au prix de 20 € HT/m²,
- Dit que la Société Deux-Sèvres Aménagement devra soumettre le projet de construction finalisé de l'acquéreur à la collectivité concédante avant le dépôt de la demande de Permis de Construire,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer le Cahier des Charges de Cession de Terrains correspondant à cette vente.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	66
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 53-12-2017

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VENTE PAR LA SOCIETE DEUX SEVRES AMENAGEMENT A MONSIEUR DAMIEN GIRAUD D'UN TERRAIN DE 851 M² ENVIRON SITUE SUR LA ZAC "POLE SPORTS" A NIORT (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Reporte cette délibération.

Certifie l'affichage
du compte rendu des décisions du Conseil d'Agglomération
Le 12 décembre 2017

Le Président,

Jérôme BALOGÉ

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Tableau des marchés entre 1000€ HT et 3999€ HT

Date de signature du marché par la CAN	Service	Titre	Montant HT
10/07/2017	RH	Permis poids lourds pour 1 agent du service Assainissement	1 480,00 €
18/07/2017	RH	Bilan de compétences	1 000,00 €
10/08/2017	Communication Externe	Hommage CLOUZOT Création d'un document	1 867,00 €
10/08/2017	Communication Externe	Hommage CLOUZOT Impression d'un document	2 811,66 €
11/09/2017	Communication Externe	Salon de l'Habitat 2017 - 2 emplacements et adhésion	1 700,00 €
11/09/2017	Communication Externe	Dispositif ACT'e - Impression d'affiches	1 197,78 €
27/09/2017	Communication Externe	Salon de l'ESS - Impression d'affiches	1 197,78 €
27/09/2017	Assainissement	Moto réducteur pour clarificateur - STEP Goillard	2 883,00 €
27/09/2017	Assainissement	Moto réducteur pour centrie - STEP Goillard	1 613,90 €
02/10/2017	Assainissement	Branchement eaux pluviales à Aiffres	3 500,00 €
02/10/2017	Assainissement	Branchement eaux pluviales pour raccordement d'un système Assainissement Non Collectif à Fors	3 500,00 €
02/10/2017	Assainissement	Branchement eaux pluviales à Saint Martin de Bernegoue	3 500,00 €
02/10/2017	Bibliothèques	Cession des droits de 2 représentations "Je suis suis là" à Chauray le 14 octobre 2017	1 014,45 €
04/10/2017	Assainissement	Remplacement de grille avaloir à Niort	2 500,00 €
04/10/2017	Assainissement	Remplacement de grille avaloir à Mauzé-sur-le-Mignon	1 000,00 €

04/10/2017	Assainissement	Bâche pour STEP Goilard	1 050,00 €
04/10/2017	Assainissement	Fourniture pour entretien bennes	1 225,00 €
09/10/2017	Assainissement	Inspection télévisuelle, étanchéité et compactage Rue Vaumorin à Niort	2 231,27 €
09/10/2017	Assainissement	Fourniture de 2 tampons eaux usées à Niort	1 080,00 €
09/10/2017	Assainissement	Capotage vis tromel - STEP Goilard	1 155,03 €
09/10/2017	Assainissement	Petites fournitures - STEP Goilard	2 403,58 €
09/10/2017	Bibliothèques	Acquisition de Livres, coussins, tapis et chariot	1 015,08 €
11/10/2017	RH	Formation bassins et techniques alternatives - Service Assainissement	1 504,00 €
13/10/2017	Assainissement	Branchement eaux pluviales pour assainissement non collectif à Priaires	3 600,00 €
13/10/2017	Bibliothèques	Acquisition de livres pour le fonds multilingue - Secteur adultes	1 185,63 €
17/10/2017	Assainissement	Produit d'entretien - STEP Goilard	1 156,99 €
17/10/2017	Assainissement	Maintenance Centrie n°3 - STEP Goilard	2 647,92 €
17/10/2017	Assainissement	Pompe - STEP Pelle Chat	1 423,40 €
17/10/2017	Assainissement	Pièces pour Centrie n°3 - STEP Goilard	1 562,05 €
17/10/2017	Assainissement	Petites fournitures - STEP Goilard	3 515,57 €
20/10/2017	RH	Formation danses rythmiques percussions corporelles pour 3 agents du CRD	1 250,00 €
23/10/2017	Assainissement	Tampons - Rue Cote Chaillot à Echiré	1 100,00 €
23/10/2017	Assainissement	Travaux de finition (réfection voirie) Rue des Charmilles à Belleville	1 600,00 €
23/10/2017	Assainissement	Chaux - STEP de Frontenay Rohan Rohan	2 775,00 €
23/10/2017	Communication Externe	Salon de l'Etudiant - Impression d'affiches	1 197,78 €
09/11/2017	Bibliothèques	Fournitures archivage	3 067,43 €

Décisions concernant des marchés passés au dessus de 4 000 € HT

(les marchés sont consultables auprès du service des Assemblées)

Date de dépôt de la décision en Préfecture	Services	Titre	Montant et/ou Observations
12/09/2017	Marchés Publics/Habitat	Marché subséquent n°2 conclu sur la base de l'accord cadre Etude pré opérationnelle "multi thématique" du programme communautaire parc ancien privé 2018-2022	8 388,00 € TTC
26/09/2017	Transports et Déplacements	Acquisition de vélos à assistance électrique	130 407,42 € TTC
03/10/2017	Marchés Publics /Médiathèques et Lecture Publique	Marché pour la fourniture de revues et de presse d'information générale et spécialisée et gestion des abonnements des médiathèques de la Communauté d'Agglomération du Niortais	29 359,55 € TTC/an (pourra être reconduit 3 fois pour une durée identique)
04/10/2017	PLE	Achat d'un outil de diagnostic pour l'entretien et réparation des véhicules	10 411,00 € HT
04/10/2017	Déchets Ménagers	Révisions ou vérifications périodiques annuelles des ponts bascules des services Assainissement et Déchets	5 616,00 € TTC
10/10/2017	RH	Formation à l'exploitation d'une station d'épuration pour les nouveaux agents du service assainissement	4 900,00 € HT
10/10/2017	Marchés Publics /Assainissement	Marché pour l'auto surveillance des réseaux d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Niortais	85 892,00 € HT
10/10/2017	Développement Economique	Animation du site www.niort-numeric.fr et des réseaux sociaux	24 881,71 € TTC
03/11/2017	PLE	Prestation de reprographie pour les services de la CAN	Les tarifs appliqués sont communiqués dans le bordereau de prix unitaires.

Décisions liées à toutes les autres délégations du Président

(les pièces annexes sont consultables auprès du service des assemblées)

Date de dépôt de la décision en Préfecture	Services	Titre	Montant et/ou Observations
08/09/2017	Musées	Exposition Henri-Georges CLOUZOT, un réalisateur en œuvres - Prêt de l'œuvre "Le Couple" de Meret OPPENHEIM par Nelly MUNTHE	Prêt de l'œuvre à titre gracieux du 11 octobre 2017 au 25 février 2018
12/09/2017	Musées	Prêt de quatre couverts du Musée Bernard d'Agesci au Musée des Beaux-Arts de La Rochelle	Prêt à titre gracieux du 1er septembre 2017 au 15 septembre 2018
15/09/2017	Musées	Contrat de prêt d'une œuvre avec la SARL AVILA - Exposition Henri-Georges CLOUZOT - Un réalisateur en œuvres	Prêt d'une œuvre à titre gracieux du 11 octobre 2017 au 25 février 2018
29/09/2017	PLE	Contrat de location avec l'Agence SQUARE HABITAT pour le compte du DGAST	Montant du loyer: 860 €/mois pour une durée de 3 ans à compter du 3 octobre 2017 Montant des honoraires de l'agence: 722,40 € TTC
29/09/2017	Musées	Exposition Henri-Georges CLOUZOT, un réalisateur en œuvres - Prêt de 4 œuvres par la Galerie Denise René	Prêts à titre gracieux du 11 octobre 2017 au 25 février 2018
06/10/2017	Médiathèques et Lecture Publique	Convention pour mise à disposition gratuite de l'auditorium Martin-Beaulieu auprès du Comité du Bassin d'Emploi du Niortais le jeudi 5 octobre 2017	/
10/10/2017	RSO	Renouvellement de l'adhésion et versement de la cotisation de la CAN à l'Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat (AREC) pour l'année 2017	Montant de la cotisation 2017: 1 500 €

13/10/2017	Musées	Exposition Henri-Georges Clouzot, un réalisateur en œuvres : Prêt de cinq œuvres par le Musée d'Angoulême	Prêts à titre gracieux du 11 octobre 2017 au 25 février 2018
25/10/2017	Affaires Juridiques	Consultation juridique en matière de ressources humaines - Procédure pénale - Protection fonctionnelle d'un agent	Montant forfaitaires des honoraires: 200 € HT de l'heure, Frais annexes de dossier: 100 € HT, Frais en cas de dessaisissement anticipé: 200 € HT
25/10/2017	Affaires Juridiques	Recours à un huissier de justice en matière de ressources humaines	Montant des honoraires: 207,67 € HT
07/11/2017	Médiathèques et Lecture Publique	Achat des droits d'accès à la ressource numérique "toutapprendre.com" pour un an à compter du 1er janvier 2018	4 164,17 € HT

Date de dépôt de la décision en Trésorerie	Services	Titre	Montant et/ou Observations
13/09/2017	Finances	Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes de la médialudothèque Du Guesclin	/
13/10/2017	Finances	Cessation de fonctions de mandataires suppléants et de mandataires pour la régie de recettes de la piscine Les Colliberts à Mauzé-sur-le-Mignon	/